



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 09 Décembre 2011

L'an deux mil onze, le vendredi neuf décembre à dix huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)
Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAUT, Nicole DODRELLE, Loïc LE BIHAN, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, Corinne VASSEUR, José LOHYER, Christian DEGHAÏE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Pierre AUSSEL donne pouvoir à Jean DELIGNIERES
Isabelle MULLER-QUOY donne pouvoir à Joël BERNIOT
Albert AL FANDARI donne pouvoir à Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : THABOUREY Elodie

.....
La séance est ouverte à 18 heures.

Information du Président :

Monsieur le Président présente le calendrier prévisionnel des réunions 2012.

Monsieur le Président informe du déroulement de la prochaine fête des jeux en bois qui se déroulera sur trois jours : le jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 février 2012 au centre sportif Amélie Mauresmo à l'Isle Adam. Les deux premiers jours seront réservés aux écoles et le samedi toute la journée sans interruption à la population.

Suite à la réponse de Nathalie KOSCIUSKO MORIZET au courrier du conseil communautaire en date du 06 avril 2011 concernant nuisances sonores liées au trafic nocturne de l'aéroport Paris Charles De Gaulle, Monsieur le Président propose un courrier réponse faisant part de la satisfaction du conseil concernant les atterrissages face à l'est mais également de son refus concernant les décollages face à l'ouest de nuit qui sont inacceptables. Ce courrier sera, comme le premier, signé de tous les maires.

Par ailleurs, il serait intéressant de pouvoir faire parti du groupe de travail de l'ACNUSA. Il est demandé à Monsieur HUNAULT de s'en charger.

Procès verbal de la réunion du 24 juin 2011

L'an deux mil onze, le vendredi vingt quatre juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

*Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE (Vice - Présidents)
Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Loïc LE BIHAN, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, José LOHYER, Christian DEGAYE, Anne-Marie LAMBEL.*

Etaient absents représentés :

*Jean DELIGNIERES donne pouvoir à Didier DAGONET
Pierre AUSSEL donne pouvoir à Jacques CORMERY
Nicole DODRELLE donne pouvoir à Roland GUICHARD
Michèle BOUCHET donne pouvoir à Loïc LE BIHAN
Isabelle MULLER-QUOY donne pouvoir à Joël BERNIOT
Albert AL FANDARI donne pouvoir à Corinne VASSEUR*

Etaient absents excusés :

Jean-Paul HUNAULT

Secrétaire de séance : THABOUREY Elodie

.....
La séance est ouverte à 17 heures 30.

Le procès verbal de la réunion du 29 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Compte Administratif 2010

Le compte administratif est présenté par Monsieur GUICHARD ; il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 324 380.13 €*
- En investissement : un déficit de 35 579.39 €*

2. Le résultat global de l'exercice se solde par un excédent de Procès verbal de la réunion du 29 avril 2011

288 800.74 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur CORMERY, doyen d'âge.

3. Compte de Gestion 2010

Monsieur GUICHARD précise que le compte de gestion établi par le Trésor Public est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion n'appelle ni remarque, ni observation, il est adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement 2010 à l'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 35 579.39 € porté à l'article 1068 du budget 2011.

5. Fonds de concours voirie 2011

Monsieur BEMELS informe que le fonds de concours voirie 2011 sera financé à hauteur de 20 % maximum des travaux HT avec un minimum de 5 000 € accordé pour les communes de Béthemont la Forêt et de Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam et dans la limite du budget lié aux travaux de voirie des communes de l'intercommunalité.

Une subvention est accordée aux communes de Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, Chauvry, l'Isle Adam, Parmain, Presles et Villiers Adam pour un montant total de 386 074 €

6. Décision Modificative n°1

Monsieur GUICHARD présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- *En fonctionnement pour un montant de 380 695.00 €*
- *En investissement pour un montant de 492 839.00 €*

Après exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

7. Villiers Adam : contrat rural

La commune de Villiers Adam souhaite réaliser un contrat rural sur une période de deux ans. Le projet comporte un atelier municipal, un plateau omnisports et l'aménagement d'un parc de stationnement.

Le coût de ce projet s'élève à 492 733 € TTC dont 135 000€ seront subventionnés par la région et 105 000 € subventionnés par le département. La ville financera les travaux à hauteur de 252 733.00 €

Après exposé du rapport, celui-ci est adopté à l'unanimité.

8. Rapport d'activités 2010

Monsieur le président présente le rapport d'activités 2010. Celui-ci n'appelle pas de vote.

9. Marché de fourniture pour le portage de repas

La Communauté de Communes possède la compétence de portage de repas en liaison froide depuis septembre 2009. Le marché initial a été passé par le CCAS de l'Isle Adam puis transféré à la Communauté de Communes.

Le marché en cours prend fin en août 2011. Il convient donc de renouveler sa consultation. Afin de pouvoir le préparer hors vacances scolaire, il est proposé de reporter sa date de démarrage et de le faire coïncider avec l'année civile. Il conviendra de procéder à la conclusion d'un avenant.

Après exposé du rapport par Monsieur DAGONET, l'avenant de prolongation du marché de fourniture de portage de repas à domicile par liaison froide est adopté à l'unanimité.

10. Avenant n°2 au marché de vidéo protection

La Communauté de Communes a décidé de réaliser un programme de mise en place de systèmes de vidéo protection.

CCVO3F : PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2011

Une consultation a été lancée le 22 mai 2010 pour les communes de Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain et Presles.

Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires (chiffrés ci-dessous) correspondant à l'absence de fourreaux sur des installations existantes nécessitant de rechercher de l'alimentation électrique soit par coffret batterie (Parmain) soit par des travaux de génie civil (Champagne sur Oise).

	Marché	Avenant 1	Avenant N° 2	Total
Lot 1 investissement	284 959,14		-2 650,52	282 308,62
Option 1 Isle Adam	13 993,57			13 993,57
Option 2 Parmain	9 734,77		990,17	10 724,94
Option 3 Presles	4 799,49			4 799,49
Option 4 Champagne S/ Oise	8 813,71		1 736,28	10 549,99
Lot 2 Maintenance	52 686,29			52 686,29
Isle Adam Plage : – 1 caméra		- 1 155,67		- 1 155,67
Isle Adam Balzac Aire de jeux		6 018,52		6 018,52
Presles transmission câblage alimentation		4 515,11		4 515,11
Presles dôme supplémentaire		6 857,80		6 857,80
Presles caméra supplémentaire		2 899,92		2 899,92
Parmain suppression parking de la gare		- 8 255,06		- 8 255,06
Parmain ajout rue des peupliers		8 207,90	4 257,00	12 464,90
TOTAL HT	374 986,97	19 088,52	4 332,93	398 408,42
TOTAL TTC	448 484,42	22 829,87	5 182,19	476 496,48

Après exposé du rapporteur, l'avenant n°2 correspondant à des travaux supplémentaires d'un coût total de 4 332,93 € HT soit 5 182,19 € TTC est adopté à l'unanimité.

11. Convention entre la Communauté de Communes et la ville de l'Isle Adam

La Communauté de Communes a la compétence de la vidéo protection sur les communes adhérentes.

Elle réalise, dans ce cadre, un programme inscrit au budget 2011 sur les communes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam, Parmain et Presles.

La Ville de l'Isle Adam souhaite ajouter un équipement à son programme situé rue de l'Abbé Breuil. Le coût de cette réalisation ne peut pas être inclus dans le budget d'investissement 2011 de la Communauté de Communes.

Compte tenu de l'urgence de ce besoin, il est proposé au Conseil Communautaire l'établissement d'une convention entre la Ville de l'Isle Adam et la Communauté de Communes :

- la Ville de l'Isle Adam s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à cette demande supplémentaire
- la Communauté de Communes introduira cette réalisation dans un prochain programme d'équipement de vidéo protection et remboursera à la Ville de l'Isle Adam, le moment venu, les sommes engagées

Sans observation, ni question, la convention entre la Communauté de Communes et la Ville de l'Isle Adam est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le procès verbal de la réunion du 24 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2011 (Délibération 2011/12/01)
--

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du budget primitif.

DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE

La Loi de programmation des finances publiques 2011 à 2014 prévoit que les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (hors FCTVA et Dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale) seront stabilisés en valeur à périmètre constant à 50,6 milliard d'euros et cela pour la deuxième année consécutive.

Avec une inflation prévue à 1,7 %, cet effort de la maîtrise des dépenses publiques à partager avec les collectivités territoriales se traduit en particulier par un gel de la dotation générale de fonctionnement. Une baisse de 8 % des compensations d'exonérations de fiscalité locale est prévue avec cependant les dotations de péréquation en progression quant à elles de 5 %

Le Fonds de Compensation de la TVA est maintenu proportionnellement aux investissements réalisés en 2011.

Il convient de souligner que les produits fiscaux devraient rester globalement stables puisque les bases continuent d'augmenter.

La réforme des produits fiscaux sera dans sa deuxième année d'application. La décomposition de chacun des éléments attendus (essentiellement dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle) sera certainement plus facile à appréhender qu'en 2011. Certains chiffres attendus en septembre 2011 ne sont toujours pas définitifs.

Exercice 2011 :

La Communauté de Communes a assuré l'action anti-graffitis, le service d'instruction du droit des sols, l'aide à la voirie par le fond de concours, le portage des repas, le soutien à l'activité piscine par une participation aux tickets d'entrée et enfin le développement du commerce par le manager de ville.

La fête des jeux en bois a été organisée en Février et a connu un très vif succès.

Pour la première année la Communauté de Communes a pris en charge les contrats de maintenance et de télé alarme pour toutes les communes.

La première phase de la vidéo protection est terminée et le fonctionnement est effectif.

La Communauté de Communes a participé aux activités d'organismes extérieurs tels le syndicat pour la gestion de la fourrière départementale et l'harmonie intercommunale.

Elle a assuré, par l'intermédiaire du syndicat TRI-OR, sa compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le numéro 6 du Lien est sorti cet été et le numéro 7 paraîtra début de l'année 2012.

Le budget 2011 sera clôturé mais des choix devront être opérés pour celui de 2012.

Prévisions 2012 :

L'élaboration du budget se fait d'une part sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2012 qui seront communiquées en mars par la Direction Générale des Impôts et d'autre part est faite avec prudence puisque sa présentation préfigure d'une part la clôture des comptes 2011.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Sur le budget d'investissement 2012:

Il est proposé de limiter les investissements afin de reconstituer les fonds nécessaires aux besoins d'une deuxième tranche de vidéo protection dans les exercices prochains.

Investissement recettes :

Elles se composent :

- de l'excédent capitalisé
- du fond de concours TVA
- l'autofinancement

Investissement dépenses :

- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de matériel festif
- Remboursement des équipements en vidéo des communes à charge avancée

Sur le budget de fonctionnement 2012 :

Les actions initiées seront poursuivies :

- Le service Instruction du Droit des Sols
- Lutte contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Le service de portage de repas
- Les contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- La participation piscine
- La fête intercommunale des jeux en bois

Fonctionnement recettes :

Elles se décomposent en :

- Subventions : les subventions seront celles attendues pour la lutte contre les graffitis.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Cette recette équilibre la dépense correspondante
- Remboursements sur salaire :
 - des communes suite à la mise à disposition de la secrétaire pour des remplacements.
- Impôts locaux
- Les dotations et fonds de péréquation
- Les recettes liées aux prestations de services (portage de repas)

Fonctionnement dépenses :

Elles se décomposent en :

- Frais de personnel :
 - Une secrétaire à temps complet.
 - Deux instructeurs du droit des sols à temps complet
 - Un agent social pour le portage des repas à temps complet
 - Un chauffeur livreur pour le portage des repas à temps partiel (20h hebdomadaires)
 - Une directrice pour 3h30 par semaine
- Action contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Participation à la piscine
- Prise en charge des contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- Organisation de la fête des jeux en bois
- Portage des repas à domicile
- Adhésion aux différentes structures intercommunales : fourrière, TRI-OR, Syndicat de la Vallée de Chauvry....
- Harmonie intercommunale

Monsieur le Président indique que dans la Loi de Finances a été créé un fond national de péréquation financière entre les intercommunalités et les communes. Les premières données connues donnent pour notre communauté de communes une participation supérieure à 100 000 €. Il conviendra de faire des arbitrages lors de la préparation du budget 2012.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote.

Départ de la commune de Champagne sur Oise (Délibération 2011/12/02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L 5211-19 et suivant sur les modalités relatives au périmètre et à l'organisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-25-1 et suivants sur les modalités financières et patrimoniales lors du retrait d'un membre de l'intercommunalité

Considérant que la ville de Champagne sur Oise fait partie du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts depuis sa création.

Considérant qu'elle a souhaité quitter l'intercommunalité et que la Communauté de Communes par délibération du 29 avril 2011 et les communes adhérentes ont accepté le départ de la Ville de Champagne sur Oise qui deviendra effectif au 1^{er} janvier 2012. Elle rejoindra à cette même date la Communauté de Communes du Haut val d'Oise.

Considérant que Champagne sur Oise et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts sont parvenues à un accord sur les modalités de ce retrait

Considérant que cet accord a donné lieu à un procès verbal reprenant les décisions tenant d'une part au transfert vers la Commune de Champagne sur Oise des biens lui revenant et d'autre part au montant de l'indemnité conventionnelle représentative des biens dont la répartition s'avère impossible

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Communautaire

- * d'approuver les termes du procès verbal
- * d'adopter le projet présenté fixant les transferts et arrêtant le montant de la soulte versée par la commune de Champagne sur Oise à 50 675,98€
- * d'autoriser Monsieur Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant
- * d'intégrer comptablement les opérations présentées au bilan de la Communauté de Communes

Demande de subvention pour la lutte anti graffitis (Délibération 2011/12/03)

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2004, la mise en œuvre de la lutte anti graffitis a été décidée par la Communauté de Communes.

Le Conseil Général participe à cette lutte par le versement d'une subvention de 0,50 € par habitant et par an plafonnée à 50 % de la dépense engagée soit un maximum de 13 629,50 €
Vu la nécessité de poursuivre cette action, le Conseil Communautaire a renouvelé l'opération en 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite le Conseil Général pour une subvention la plus haute possible, dans la lutte anti graffitis.

Renouvellement des marchés publics (Délibérations 2011/12/04 01 – 02 - 03)

Trois appels d'offres ont été lancés par la Communauté de Communes : la lutte anti graffitis, la maintenance des installations de détection d'intrusion et télésurveillance et la fourniture et livraison des repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Sur la lutte anti graffitis :

6 entreprises ont retiré des dossiers et 3 ont présenté une offre. La commission d'appel d'offres réunie le 3 octobre 2011 les a examinés et a classé l'entreprise TS COM en première position pour les deux lots pour un montant de 11,16 € par m².

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres.

Sur la maintenance des installations de détection d'intrusion et télésurveillance :

5 entreprises ont retiré des dossiers et une seule a présenté une offre. La commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre 2011 l'a examinée et a retenu l'entreprise Phonie Inter.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres.

Sur la fourniture et livraison des repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile :

5 entreprises ont retiré des dossiers et une seule a présenté une offre. La commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre 2011 l'a examinée et a retenu l'entreprise SOGERES.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres.

Convention Parmain/CCVO3F (Délibération 2011/12/05)
--

La Communauté de Communes a la compétence de la vidéo protection sur les communes adhérentes.

Elle a réalisé, dans ce cadre, un programme sur les communes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam, Parmain et Presles.

La Ville de Parmain souhaite réaliser deux équipements de façon urgente l'un dans le parc de la mairie et l'autre dans le square de la sablière. Le coût de cette réalisation ne peut pas être inclus dans le budget d'investissement 2011 de la Communauté de Communes.

Compte tenu de ce besoin, il est proposé au Conseil Communautaire l'établissement d'une convention entre la Ville de Parmain et la Communauté de Communes ;

- la Ville de Parmain s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à cette demande supplémentaire
- la Communauté de Communes introduira cette réalisation dans un prochain programme d'équipement de vidéo protection et remboursera à la Ville de Parmain, le moment venu, les sommes engagées

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide

- d'accepter la convention entre la Communauté de Communes et la Ville de Parmain
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa bonne réalisation

Indemnité de conseil au receveur (Délibération 2011/12/06)

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté interministériel prévoyant la possibilité pour les collectivités locales d'attribuer au comptable, une indemnité en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance qu'il fournit à la collectivité dans le domaine budgétaire, économique, financier et comptable.

Considérant que le taux de l'indemnité peut être modulé en fonction des prestations fournies et que l'indemnité est calculée par application d'un tarif maximum, à la moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires :

Considérant le départ de Monsieur LE GUYADER du Trésor Public de l'Isle Adam et son remplacement par Monsieur Patrick DELTOMBE au 1^{er} janvier 2011,

Le Conseil Communautaire accorde le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur DELTOMBE à son taux maximum, dès sa prise de fonction et jusqu'à son départ de l'Isle Adam.

A titre indicatif pour 2011, la somme de 642.03 € est attribuée à Monsieur DELTOMBE.

Augmentation du prix des repas livré (Délibération 2011/12/07)
--

Par délibération en date du 29 juin 2009, dans le cadre de sa compétence en matière de services sociaux et d'accès aux services publics de proximité, et en particuliers les actions destinées à améliorer la coordination des moyens communaux, la Communauté de Communes a mis en place un service de portage de repas à domicile en liaison froide. Ce service a été effectif dès le mois de septembre 2009.

Ce service est réservé aux personnes âgées des communes dès lors que la demande concerne la liaison froide. Le repas est fourni sans interruption toute l'année et 7 jours sur 7. Il comprend le pain, une entrée, un plat, un fromage et un dessert.

La Communauté de Communes ne participe pas sur le prix du repas qui est totalement répercuté tant pour le prix d'achat du repas que pour les frais relatifs aux transports, au personnel etc...

Ainsi pour tenir compte des différentes augmentations et charges de personnel, le prix du repas est fixé à 6,86 € à compter du 1^{er} janvier 2012 par un accord unanime du Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président,

**Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts**
Axel PONIATOWSKI.